

RNCP34936 - SOIGNEUR ANIMALIER EN PARC ZOOLOGIQUE
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AGRICOLE LOIR ET CHER

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1. Assurer les soins quotidiens et spécifiques des animaux en captivité			
<p>A1.1 : Assurer les soins quotidiens des animaux captifs en fonction de leur spécificité</p> <p>A1.2 Assurer des soins ponctuels</p>	<p>A1.1 Quotidiennement, le soigneur animalier devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer et distribuer les rations alimentaires et l'eau • Nettoyer le matériel et plan de travail des cuisines • Respecter les protocoles d'hygiène • Observer quotidiennement les animaux et leur comportement • Rendre compte de toute anomalie (comportement, signes de maladies, etc.) oralement ou par écrit • Informer le responsable animalier de tout mouvement d'animaux (naissances, décès) • Communiquer les éléments nécessaires à l'élaboration du rapport de fin de journée <p>A1.2 Ponctuellement, le soigneur animalier devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux captures et à la contention des animaux dans le cadre de soins et/ou de transfert • Participer aux opérations de transfert d'animaux • Participer à l'élevage des animaux, notamment dans le cadre des activités de conservation des espèces 	<p>La SPE3 permet de valider les compétences requises en A1.1. Il s'agit de pratique explicitée en milieu professionnel</p> <p>La SPE1 évalue en outre les compétences A1.2 du stagiaire à mettre en place des activités spécifiques de</p>	<p>La SPE3 s'appuiera sur les critères ci-dessous:</p> <ul style="list-style-type: none"> Respect des consignes et protocoles Respect des quantités prévues Respect des horaires Respect des points de nourrissage Respect du nombre de repas/jour Prise en compte de la hiérarchie du groupe

	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'enrichissement du milieu de vie des animaux • Participer à l'entraînement des animaux à des fins médicales, d'animations... • Respecter les protocoles de sécurité 	<p>type: enrichissement de milieu, mise en contact, désensibilisation, entraînement médical, contention, soins vétérinaires, transfert d'animaux</p>	<p>Pour la validation de la SPE1, le jury s'assurera que le stagiaire maîtrise :</p> <p>Le contexte de l'activité La ou les espèce(s) concernée(s) La réalisation de l'activité : La faisabilité (moyen humain, moyen matériel, temps, budget), Les étapes de réalisation, l'application des règles d'hygiène et de sécurité, les particularités rencontrées...)</p> <p>Les résultats obtenus : L'analyse des résultats, ouverture sur l'activité traitée, piste d'amélioration</p>
--	---	--	---

Bloc 2. Réaliser l'entretien et l'aménagement des bâtiments d'un parc zoologique

<p>A2.1 Réaliser le nettoyage et l'entretien des enclos et des bâtiments en fonction des spécificités de chaque espèce</p>	<p>A2.1 : Entretien quotidiennement les bâtiments et enclos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer et entretenir les installations animalières, enclos et locaux techniques • Nettoyer et ranger le matériel • Conduire le matériel agricole • Rendre compte des anomalies constatées sur les installations (grillages, barreaux, clôtures, chauffage ...) et les consigner • Assurer la maintenance d'installations zoologiques (clôture électrique, abreuvoirs automatiques...) • Respecter les protocoles d'hygiène et de sécurité 	<p>La SPE2 valide les compétences A2.1. Il s'agit d'une pratique explicitée en milieu professionnel portant sur l'entretien et le nettoyage des bâtiments et enclos.</p>	<p>Dans le cadre de la SPE2, le jury prendra en compte les critères ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des consignes particulières le matin Prise en compte des priorités Respect des horaires et timing Préparation du matériel Respect des consignes de sécurité (Contrôle des installations, isolement des animaux, EPI...) Utilisation des produits recommandés Qualité du nettoyage
---	---	---	--

<p>A2.2 Réaliser l'aménagement des enclos</p>	<p>A2.2: Aménager les enclos en fonction des spécificités de l'espèce</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et aménager un enclos en fonction des particularités et besoins de l'espèce 	<p>La SPE4 est une épreuve pratique réalisée en parc zoologique à partir d'un dossier écrit rédigé par le stagiaire. Cette épreuve valide les compétences du stagiaire à concevoir et à aménager un enclos</p>	<p>Respect des protocoles de nettoyage Remise en place des éléments (perchoirs, troncs...) Capacité d'observation Evacuation des déchets Rangement et nettoyage du matériel Gestion des trajets entre les enclos Prise d'initiative Compte-rendu à la hiérarchie</p> <p>Pour évaluer la SPE4, le jury prendra en compte les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'enclos existant - Recherche préalable sur l'espèce - Clarté et précision du plan - Anticipation sur le besoin de matériel et le travail à réaliser - Propositions (Respect des besoins physiologiques (t° - Respect des besoins psycho-physique et préconisations dans le temps - Sécurité - Accessibilité pour le soigneur - Possibilité pour l'animal de se soustraire - Point de vue visiteur : visibilité - Respect de la commande (exigence du parc) (ex : esthétisme) - Projet d'aménagement réalisable dans le temps imparti
--	--	---	--

Bloc 3 Renseigner, informer et sensibiliser le public d'un parc zoologique			
<p>A3.1 : Sensibiliser le public</p>	<p>A3.1 : Réaliser une animation pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire une animation, des supports pédagogiques à destination d'un public varié en utilisant un vocabulaire technique adapté à la situation (individuel, groupe, scolaire...) 	<p>La SPE5 valide la capacité du stagiaire à mettre en place une animation dans un cadre scolaire</p>	<p>Le jury évaluateur validera les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - savoir être de l'animateur - savoir-faire de l'animateur - contenu de l'atelier - connaissances du sujet
<p>A3.2 Communiquer en anglais</p>	<p>A3.1: Sensibiliser le public</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser le public sur le rôle et l'évolution des parcs zoologiques et du métier de soigneur animalier ✓ Sensibiliser le public aux enjeux de la conservation (Conservation in situ et ex situ / association et programme d'actions) et de développement durable 	<p>La SPE1 est évaluée au travers un dossier de fin de stage suivi d'une soutenance orale</p>	<p>Un jury professionnel évalue la capacité des candidats à exposer clairement et exhaustivement les principales missions des parcs zoologiques, la réglementation en vigueur ainsi que les fonctions des soigneurs animaliers. La présentation orale est complétée de questions portant sur les mêmes thèmes.</p>
	<p>A3.2 : Mobiliser la langue anglaise dans son activité professionnelle</p> <p>Répondre aux visiteurs anglophones en mobilisant la langue anglaise</p>	<p>La SPE6 valide les capacités du stagiaire à utiliser la langue anglaise dans un cadre professionnel</p>	<p>Le jury évaluera les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Parler en continu -Organisation des idées -Capacité à se faire comprendre